



DEMANDE D'AIDE AUX « SEJOURS SANTE SÉNIORS »

Document à renvoyer via l'adresse mail suivante : cmcas-pdl.ass@asmeg.org

OUVRANT-DROIT

Nom : Prénom :

NIA : SLVie :

Adresse :

N° de téléphone personnel :

Adresse mail personnelle : @

SEJOUR CONCERNÉ :

Lieu d'affectation :

Dates du séjour : du au

Distance parcourue :

Mode de transport :

Date :

Signature :

Justificatifs à fournir :

- Avis d'imposition N-1
- Avis d'affectation CCAS

Pour rappel cette aide ne concerne que les séjours CCAS sénior, bleu, ainés, Alzheimer, d'une durée minimum d'une semaine.

Tous les dossiers sont soumis pour étude à la Commission Santé Solidarité.

*Ces derniers doivent **IMPERATIVEMENT** parvenir au Service ASS AVANT le 31 Décembre de l'année N.
(Tout dossier transmis après cette date sera refusé).*

*Aide limitée à un séjour par an. Calculée sur le nombre de kms quel que soit le mode de transport dans la limite de 700kms Aller/retour, à raison de 0.15€/km.
Pour les coefficients sociaux $\leq 21\ 000\text{€}$.*

Les informations recueillies par la CMCAS font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire un Dossier de Prestations ASS.

Les destinataires des données sont : la CMCAS et le service ASS de la CCAS PDL.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : CCAS – Territoire PDL – Service ASS - 2 rue Vasco de Gama – BP 60034 – 44801 SAINT HERBLAIN CEDEX.

Merci de joindre une copie d'une de vos pièces d'identité.

CMCAS Loire Atlantique – Vendée

Siège Administratif : 2 rue Vasco de Gama – BP 60034 – 44801 SAINT-HERBLAIN cedex – Tél 09 69 36 89 72
Siège Social Élus : Impasse de la Chesnaie – 44 115 BASSE GOULAINÉ